ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 16723

Texte de la question

M Claude Gaillard appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'insuffisance des moyens financiers octroyes par l'Etat pour lutter, de maniere preventive, contre l'alcoolisme. La regression, en francs constants, des credits accordes par l'Etat depuis 1986 porte gravement prejudice aux actions de prevention et a la qualite d'accueil, d'ecoute et de soins servis aux malades alcooliques. Il importe d'amplifier les actions de terrain qui ont notamment pour merite d'etre menees en permanence et bien adaptees aux besoins des populations. Consideree desormais comme une priorite de sante publique, la prevention de l'alcoolisme ne doit subir aucun abattement en 1989 des credits votes par le Parlement. Il demande en outre quelles sont les orientations budgetaires retenues dans le cadre de la preparation de la loi de finances 1990 et qui doivent se traduire par un accroissement des credits ouverts au titre de la dotation du chapitre 47-14 (art 50-01).

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de preserver l'ensemble des moyens affectes a la lutte contre ce fleau, il n'a pas fait porter la regulation budgetaire sur les credits de prevention de l'alcoolisme. Cette ligne budgetaire conserve donc en 1989 les credits limitatifs qui ont ete affectes en loi de finances pour les actions menees dans ce domaine. De plus il a porte le taux d'augmentation des enveloppes departementales a 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcout entraine par la revalorisation de la profession d'infirmiere et la hausse des cotisations a la caisse nationale des retraite des agents des collectivites locales. Il confirme son souci de developper tres fortement son action dans ce domaine. Le budget 1990 fait apparaitre, pour la premiere fois depuis plusieurs annees, une augmentation tres sensible des credits de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : M. Gaillard Claude
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16723
Rubrique : Boissons et alcools
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3475